

New Deal Vert

LES RÉGIONS DU QUÉBEC À L'HEURE DES PAYS ÉMERGENTS

DOCUMENT DE DISCUSSION

Par

Pierre Racicot, Ph.D.

Le genre masculin est utilisé pour alléger le texte.

20 MAI 2010

TABLE DES MATIÈRES

1 NOUVELLE DYNAMIQUE INTERNATIONALE

1.1 Changement de monde

1.2 Attentes des 77 pays émergents dont la Chine

1.2.1 Chine : leader des pays émergents

1.2.2 Cul de sac de notre système de production et de consommation

1.2.3 Capitalisme : un système relatif

1.3 Urgence : besoin d'un transfert massif de technologies vertes

Conclusion : La pertinence des régions du Québec

2 CONDITIONS D'ÉMERGENCE DE L'ÉCONOMIE VERTE

2.1 Fin de la dépendance

2.2 Pour une constitution claire

2.3 Quatre pierres angulaires de la régionalisation

2.3.1 Force politique régionale

2.3.2 Administration régionale compétente

2.3.3 État pilote

2.3.4 Des régions branchées sur les pays émergents

2.4 Université : cœur du développement des nouvelles régions

2.5 Sources de revenus des gouvernements régionaux

3 MISE EN APPLICATION DE LA RÉFORME

3.1 Créations des régions de développement

3.2 Identification du potentiel et des forces en matière d'économie verte

3.3 Mise en place d'un nouveau modèle de gouvernement

3.4 Activités de préparation

3.5 Agenda gouvernemental

3.6 Élection des gouvernements régionaux

Introduction

Le réchauffement climatique de la planète offre aux Québécois le choix de collaborer ou non à solutionner les problèmes causés par les changements climatiques en collaboration avec les pays émergents. Ce sont les citoyens qui pourraient mettre en application ce projet en favorisant l'émergence d'une économie verte dans leur région. Ainsi, ils contribueraient à mettre au point des technologies vertes pour régler leurs problèmes environnementaux et les exporter dans les pays émergents. Pour atteindre cet objectif, il faudrait que les citoyens de toutes les régions réorganisent l'État du Québec et du Canada afin qu'ils aient à leur disposition les outils indispensables à leur développement, à savoir : des ressources humaines, des accès à des sources de financement et des mandats. Ce projet de société aurait pour effet de distinguer, de rendre crédible et intéressante la présence du Québec sur la scène internationale.

Le regard des autres

Au début de l'année 2010, le Maire de la Ville de Québec embauche M. Clotaire Rapaille pour proposer à la ville une autre image à projeter à l'étranger. La méthode utilisée pour M. Rapaille consistait à découvrir les codes culturels des habitants de Québec pour y découvrir les assises de cette image.

La méthode utilisée est contestée, à tort ou à raison, par d'autres experts en image. L'un d'eux, M. Simon Anholt, a été interrogé par la journaliste Isabelle Porter du journal *Le Devoir*.¹

M. Anholt croit plutôt que l'image d'une ville repose sur celle que les autres ont de nous. Si nous voulons que les autres aient une nouvelle image de nous, il faut qu'elle soit crédible, qu'elle repose sur ce que nous sommes, sur ce que nous pouvons leur apporter. Pour nous aider à bien comprendre son point de vue, il aborde cette question par l'autre côté de la lorgnette :

« À quoi sert Québec dans le monde? Comment il peut aider l'humanité et la planète? Ça, ça intéresse les gens et ça peut susciter leur admiration.»²

¹ Entrevue accordée par Simon Anholt, expert britannique en matière de fabrication d'image, à Isabelle Porter, journaliste, rapportée dans le journal *Le Devoir*, du 17 mars 2010.

² Idem p. A 10.

À ce propos, le commentaire de M. Anholt est clair : « ...la réputation est une chose qui se gagne. D'emblée, pour sauter dans la modernité, la « vieille capitale » aurait tout à faire. »³

De toute manière, la Ville de Québec a et aurait eu un problème de crédibilité même avec une nouvelle image parce qu'elle n'a pas les ressources financières suffisantes pour soutenir ses activités internationales même limitées, ni de politique et de mandat pour utiliser l'international comme facteur de son développement. Dans ces conditions, comment peut-elle se donner une image crédible aux yeux des décideurs des villes et des régions étrangères ?

Ce qui est vrai pour la ville de Québec, l'est encore davantage pour des régions comme l'Abitibi, le Saguenay, le Lac St-Jean et la Gaspésie qui ne possèdent pas d'encadrement politique encore moins de porte-parole élu au suffrage universel comme le sont les maires de Québec et de Montréal.

Alors, quelles sont les conditions pour qu'une ville comme Québec et des régions comme le Saguenay, Lac St-Jean puissent construire leur crédibilité respective, pour garder et attirer des jeunes, des investisseurs, des compétences en provenance de tous les pays du monde ? Comment une région peut-elle devenir utile pour le monde d'aujourd'hui ? Comment faut-il s'organiser pour parvenir à être utile ? Quelles responsabilités exercées par les gouvernements provincial et fédéral devrions-nous décentraliser pour avoir les outils nécessaires au développement et au rayonnement international ? Comment les citoyens et les collectivités régionales pourraient-ils s'organiser pour s'assurer de l'imputabilité d'un gouvernement régional et de ses administrateurs ?

Est-il possible qu'une région puisse se donner une image crédible, à l'échelle des autres régions du monde sans que les gouvernements du Québec et du Canada soient impliqués en premier chef dans une telle entreprise ?

Comment tout cela pourrait se faire ?

La première partie fait un survol de la conjoncture internationale dominée par l'émergence des pays en voie de développement à l'heure du réchauffement climatique de la planète.

³ *Ibid*

La deuxième partie traite des conditions à mettre en place pour faire émerger sur tout le territoire du Québec une économie verte et expose des mesures à prendre pour réorganiser les états du Québec et du Canada en faveur des villes et des régions.

La troisième partie présente les premières mesures qui devraient être adoptées par un gouvernement dirigé par un parti politique porteur d'un tel projet.

Ce document de discussion s'inspire, notamment, des questions laissées en suspend que Jacques Parizeau évoque dans son livre⁴. L'auteur croit que le projet de régionalisation ne peut se faire qu'une fois l'indépendance du Québec réalisée. Au contraire, le projet de régionalisation que nous élaborons, se réaliserait dans le cadre du Canada.

1 NOUVELLE DYNAMIQUE INTERNATIONALE

1.1 Changement de monde

En 2010, les rapports géopolitiques mondiaux ne sont plus ce qu'ils étaient il y a déjà trois ans. Par exemple, depuis novembre 2008, les leaders des pays émergents dans le cadre du G 20, sans coup férir, ont supplanté le G8 dans l'établissement d'une nouvelle gouvernance du monde.

Il y a plus significatif encore.

En **1775**, **l'Asie** (sauf le Japon) dominait l'économie mondiale en monopolisant 70 %⁵ des échanges commerciaux.

En 1900, elle n'occupait plus que 12 % de l'activité économique.

En 2005, la croissance de l'économie asiatique était rendue à 30 %.⁶

L'émergence de l'Asie, particulièrement de la Chine, constitue le retour du balancier. Pour l'Occident, les effets négatifs et positifs de cette nouvelle dynamique ne constituent que des clapotis par rapport aux raz de marée que provoquera l'installation du nouvel ordre mondial qui sera dominé par l'Asie dans le courant des prochaines années.

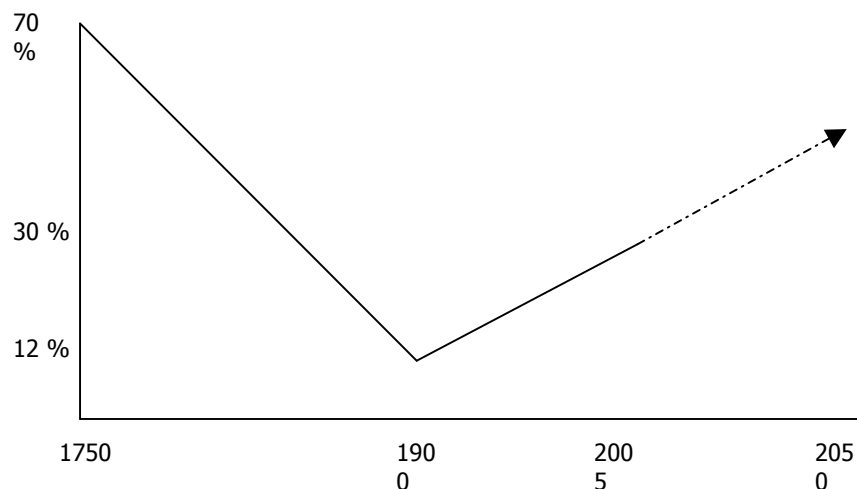
⁴ Jacques Parizeau, *La souveraineté du Québec, Hier, aujourd'hui et demain*, Éd. Michel Brulé, 2009, 254 p.

⁵ S. Golud, Philip (2006), « Quand la Chine et l'Inde dominaient le monde », *Manière de voir* 85, *Le Monde diplomatique*, Jusqu'où ira la Chine, fév.-mars 2006, p.11.

⁶ Desrosiers, Éric, « L'Inde et la Chine doivent être à la table des grands », *Le Devoir*, jeudi 8 juin 2006, p.1.

Au XVIII^e siècle Asie : première puissance manufacturière de la planète

Évolution des parts de marché 1750 à 2005



Plus vite la société québécoise décidera de tenir compte de cette nouvelle conjoncture, plus vite l'ensemble des régions et les villes verront la nécessité et l'intérêt de redéfinir leurs priorités.

1.2 Attentes des 77 pays émergents, dont la Chine

La conjoncture internationale offre aux québécois la possibilité de redéfinir les priorités de la politique internationale du gouvernement du Québec en contribuant à solutionner les problèmes causés par les changements climatiques avec les pays émergents et, particulièrement, avec la Chine.

1.2.1 Chine : leader des pays émergents

La Chine n'est pas seulement, avec l'Inde, un des leaders du G20 et des pays en voie de développement. Elle est un pays qui est en train de jouer un rôle déterminant dans l'émergence d'un nouveau modèle de développement fondée sur l'émergence d'une économie verte dans le monde. Ce modèle inspire l'ensemble de pays émergents. C'est pour cette raison qu'il convient de comprendre et d'y saisir les occasions qui peuvent contribuer au développement de nos régions.

Nous faisons ce constat en observant ce que les autorités chinoises disent et font. Deux exemples.

Un monde, un rêve

Le slogan des jeux olympiques tenus à Beijing en 2008 était : ***Un Monde, un rêve***. Bien qu'il soit trop ample pour cet événement sportif, il constituait aux yeux du monde et des Chinois un signe que la Chine entend jouer un rôle unificateur et pacifique.

Civilisation écologique

L'action de la Chine en marge de la *Conférence sur les changements climatiques* tenue à Copenhague en 2009 est révélatrice. Un des commentateurs du *China Daily* qui sont souvent reliés sur les nombreux groupes de « penseurs » gravitant autour du gouvernement chinois, décrivait la situation du monde de la manière suivante.

À l'heure où les spécialistes du climat évaluent qu'il faudrait réduire les émissions de gaz à effet de serre de **25 % à 40 %** pour freiner le réchauffement de la planète, l'éditorialiste **Zhang Jianyu**, dans l'édition du ***China Daily*** du 16 novembre 2009, affirme que la question maintenant est de savoir comment, en Chine, accéder à une consommation différente tout en procurant un niveau de satisfaction élevé. Selon cet éditorialiste, il conviendrait de débiter une discussion mondiale sur la signification de ***Civilisation écologique*** afin que les modes de consommation des pays émergents et industrialisés se rapprochent.

Dans cette perspective, il espérait que la **Conférence de Copenhague** devienne « une balise qui enverra son faisceau loin dans l'avenir ».

Ainsi, « **Un Monde, un Rêve** » deviendrait alors un slogan suffisamment large et mobilisateur pour qualifier le projet de ***Civilisation Écologique***.

Autrement dit, ce que certains cercles proches du pouvoir chinois discutent, c'est de la nécessité de passer du système économique actuel à un système économique qui assimilerait la promotion de la nature dans son fonctionnement.

Quels sont les germes d'une telle civilisation en Chine ?

On peut les résumer à trois.

1.2.2 Cul de sac de notre système de production et de consommation

La Chine est aux premières loges des limites de notre système économique centré uniquement sur le profit. Elle constate tous les jours qu'elle ne peut pas continuer à assurer sa croissance et son bien-être avec le système de production actuel. À terme, les coûts environnementaux la conduisent à la faillite et à la révolte de ses collectivités. Elle sait que le même constat vaut pour l'ensemble des pays émergents.

1.2.3 Capitalisme : un système relatif

Les Chinois n'ont pas la même vision que les occidentaux par rapport au système capitaliste. Ce sont les occidentaux qui l'ont créé. Le système capitaliste leur a procuré un niveau et une qualité de vie unique dans l'histoire de l'humanité. Donc, le système de production capitaliste a, pour les occidentaux, une valeur absolue.

Même si depuis le début des années quatre vingt, les chinois l'utilisent à plein régime pour augmenter leur niveau de vie. Ils souffrent déjà de ses limites. Dans la mesure où ce système n'a pas été construit par eux et pour eux, ce système est relatif. Ils cherchent déjà d'autres formes de production et des technologies qui n'auraient pas d'impacts négatifs sur la nature...et les humains.

1.3 Urgence : besoin d'un transfert massif de technologies vertes

Le 17 novembre 2009, soit juste avant la tenue de la Conférence de Copenhague, le Président Hu Jintao et le Président Barack Obama se rencontraient à Beijing. Commentant cette rencontre, le journal *Le Devoir* titrait, le 18 novembre 2009 : « *Obama et Hu relance Copenhague : les États-Unis et la Chine veulent un accord complet avec effet immédiat* ». Le Président américain avait accepté la proposition du Président chinois qui, au nom de l'ensemble des pays émergents (G 77), désirait que le gouvernement américain engage la Conférence de Copenhague à atteindre des résultats concrets et quantifiables. Cette position était contraire à celle qui avait été décidée lors de la réunion de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC). Cette association regroupe 21 pays dont le Canada. On connaît la suite des événements. À la grande déception de la Chine, le Président américain n'a pas été en mesure de tenir ses paroles.

La Chine tenait à l'adoption d'objectifs contraignants parce que les pays émergents espéraient que les États-Unis aient un effet d'entraînement pour que l'ensemble des

pays industrialisés décident de se donner des objectifs contraignants en matière d'émission de gaz à effet de serre. La conséquence de cet engagement aurait entraîné la mise sur pied d'un vaste programme d'aide financière en faveur des pays émergents afin qu'ils puissent acheter et produire des technologies vertes. Avec l'échec de la Conférence de Copenhague, les pays émergents sont désormais à la merci des programmes nationaux et communautaires d'aide au développement de technologie verte dont les sommes seront faméliques par rapport aux changements technologiques nécessaires pour qu'eux aussi puissent participer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Conclusion : La pertinence des régions du Québec

Une orientation en faveur de l'émergence d'une économie verte dans toutes les régions du Québec englobe toute les dimensions du développement d'une ville et d'une région.

Toutes les régions du Québec possèdent au moins trois atouts pour créer une économie verte endogène tout en répondant aux besoins des pays émergents : les universités, les centres de transfert technologique et les coopératives.

2 Conditions d'émergence de l'économie verte

Nous identifions cinq conditions à cette émergence.

Conditions qualitatives

- 1- La reconnaissance de la responsabilité des collectivités locales et régionales pour qu'elles construisent cette nouvelle économie grâce à la maîtrise de ses principaux leviers de développement : l'éducation, la R&D, le transfert technologique, le financement à l'innovation et à l'exportation, la santé et le bien-être, les mines, l'alimentation et l'agriculture, de la formation et l'orientation professionnelles, la culture, le tourisme et les loisirs et l'immigration.

Cela implique que les québécois adoptent une constitution prévoyant que :

- les citoyens sont souverains et ont une part de responsabilité dans l'avenir de la planète, de leur pays, de leur régions et de leurs villes;

- les citoyens ont le pouvoir de se donner des institutions démocratiques et nécessaires à la gestion de leurs affaires communes;
- les citoyens attribuent aux différents gouvernements les responsabilités qui leur sont les plus appropriées. Ce sont eux qui décideront des mandats des gouvernements des villes, des MRC, des régions et des pays du Québec et du Canada.

2- Miser sur les ressources humaines qui habitent déjà dans les régions.

Les personnes qui travaillent déjà dans des organismes régionaux sont celles les plus susceptibles d'être intéressées à se mobiliser dans le cadre d'un nouveau gouvernement régional. Il s'agit de personnes qui travaillent déjà dans les directions régionales des ministères, les agences de Développement économique Canada, les agences régionales de la santé et des services sociaux, les offices du tourisme, les commissions scolaires, les cegeps, les universités, les centres techniques, les centres de recherche et de transfert technologique, les villes, les MRC, les conférences régionales des élus, les sociétés portuaires et aéroportuaires, les FIER, les SOLIDE, etc...

3- Miser sur le système coopératif parce qu'il offre déjà un modèle de développement bien enraciné au Québec et plus adapté à l'émergence d'une économie endogène.

Actuellement, sauf dans le domaine financier, le système coopératif est marginal. Rien ne nous empêche de le remettre en valeur grâce à l'expérience qui nous en avons et d'en favoriser l'utilisation dans toutes les sphères de l'activité humaines : santé, forêt, agriculture, économie verte, éducation, services sociaux, transports.

Conditions quantitatives

- 1- Adopter pour le Québec de normes environnementales cohérentes correspondant aux normes les plus sévères dans le monde, par exemple, une consommation d'eau potable de 120 litres par personnes par jour, avec des objectifs échelonnés dans le temps. Cette normalisation s'appuierait sur des normes différenciées selon les régions.

Il s'agit de viser l'excellence, non seulement pour nous-mêmes, mais pour que chaque village, ville et région puissent participer à l'émergence d'une économie pour combler à la fois nos besoins et ceux des pays émergents.

Par exemple, pour favoriser l'utilisation des technologies les plus performantes en matière environnementale, la Chine a adopté, pour le projet d'Éco-Cité de la ville de Tianjin, un ensemble de normes⁷ issues de la fusion et de l'amélioration des normes les plus sévères des pays industrialisés. L'adoption pour le Québec d'un tel type d'approche permettrait aux villes et aux régions de devenir les premiers utilisateurs de technologies à la fine pointe de la recherche et contribueraient à les rendre concurrentielles sur le marché international.

2- L'intégration des centres de transferts technologiques aux villes et régions du Québec afin qu'ils deviennent le moteur des innovations technologiques environnementales et, conséquemment, de l'émergence d'une économie verte.

Ainsi les villes et les régions deviendraient autant de bancs d'essai pour de nouvelles technologies vertes et serviraient de base de démarrage pour les entreprises du secteur. Ce nouveau rôle des villes et des régions serait possible grâce à la collaboration avec les universités, les centres de recherche, les centres de transfert technologiques et aux fonds d'aide aux petites et moyennes entreprises.

2.1 Fin de la dépendance

M. Jacques Parizeau traite de la question régionale sous forme de questions. Ces commentaires sont d'autant plus intéressants qu'il est l'un des responsables de la construction d'un des états les plus centralisés des pays occidentaux.

Selon lui, les élus des villes et des régions devront aux termes de l'exercice de décentralisation être entièrement responsable de leurs décisions.

« Un bon maire n'est plus celui qui réussit à tirer le maximum d'argent du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec. C'est celui que dit à ses citoyens : « Ce projet de construction de stade ou de salle de concert va coûter tel

⁷ Sino-Singapour Tianjin Eco-City Administrative Committee, *Key performance indicators framework 2008-2020*, février 2009, 43 p.

montant. Je propose d'en payer la moitié avec nos impôts et l'autre moitié avec un emprunt dont le coût sera de tant par an. Êtes-vous d'accord ? ».⁸

Pour Jacques Parizeau, la décentralisation aux paliers des villes et des régions passe par des transferts :

- 1- De ressources humaines
- 2- De champs d'impôts
- 3- De responsabilités.

Ainsi, les dirigeants auront à leurs dispositions une administration compétente, des responsabilités significatives et des sources de financement nécessaires à la réalisation de leurs mandats et de leurs projets.

2.2 Pour une constitution claire

La Constitution du Québec doit clarifier les rôles de chacun. C'est une condition indispensable pour que le citoyen sache clairement lorsqu'il vote, les responsabilités de celui qu'il va élire : « Il n'y aura pas d'éparpillement de la souveraineté. »⁹

Dans cette perspective, la constitution contiendrait des dispositions reconnaissant les mandats des régions et ceux du gouvernement du Québec et du Canada ainsi qu'une formule d'amendement souple permettant à la société québécoise d'adapter ses institutions aux nouvelles réalités.

Désormais, le citoyen serait le fondement de la société québécoise. Les institutions locales, régionales et nationales ne seraient plus des créatures de l'Assemblée nationale et de l'État central. Les institutions que les québécois se donneraient, ne pourraient plus être modifiées unilatéralement par l'Assemblée nationale.

2.3 Quatre pierres angulaires de la régionalisation

Question préalable

Le développement n'est pas synonyme de croissance économique.

Le développement possède trois principales dimensions :

⁸ Jacques Parizeau, idem p. 164

⁹ Idem p. 165

- des institutions sociales démocratiques aptes à s'adapter en fonction des projets des collectivités sujettes de leur histoire, à rechercher une économie diversifiée et une cohérence entre l'organisation des institutions locales, régionales, nationales et internationales;

- un système politique qui assure l'équilibre entre des forces sociales inégales et en opposition et ce, à partir d'une alliance entre deux forces sociales : les professionnels, c'est-à-dire ceux qui possèdent une culture technique et scientifique, et les collectivités organisées. À cette fin, il s'agit de privilégier la planification stratégique concertée comme moyen de changement pour la prospérité des personnes et des collectivités;

- un système de valeur structuré en fonction de l'interdépendance entre les collectivités, entre l'homme et la nature et une vision de l'avenir perçue comme un ensemble d'options que l'univers des connaissances scientifiques et des techniques permettent d'atteindre.¹⁰

2.3.1 Force politique régionale

La création de gouvernements régionaux est l'occasion de s'éloigner de notre système de démocratie parlementaire qui date d'un autre siècle. Les concepteurs d'un gouvernement régional de notre temps devrait tenir compte des critiques que d'autres font de notre système politique démocratique.

En mars 2010, Song Luzhen, éditorialiste au Singapore.com¹¹, identifie six failles à la démocratie occidentale. Retenons-en trois.

- 1- Notre système qui prévoit des élections au quatre ou cinq ans, ne permet pas d'établir des plans à long terme et de stabiliser les politiques.
- 2- Les élus qui forment le gouvernement ne représentent pas l'ensemble du peuple, mais les électeurs d'un parti. De plus, les premiers ministres, dans notre système parlementaire, sont élus par les membres de son parti et par des citoyens d'un comté.

¹⁰ Pierre Racicot : *Développement et régionalisation au Québec : Le temps du repli de l'État-nation*, (Éd. L'Harmattan, Paris, 1999)

¹¹ « Pourquoi le système politique de la Chine est supérieur à celui de l'Ouest », Song Luzhen, columniste, Singapore.com, mars 2010.

- 3- La formation des élus est insuffisante, parce que souvent, ils n'ont pas la connaissance des affaires publiques et des ministères dont ils ont la responsabilité.

À partir de la situation québécoise, l'auteur aurait pu ajouter que notre système politique engendre la faiblesse des élus même lorsqu'ils sont compétents, parce que la complexité des problématiques de tous les secteurs d'activités favorise la concentration du pouvoir entre les mains des professionnels de l'État central et du Premier Ministre.

Ministre régional, porte-parole du premier ministre

Pour combler l'absence de représentation politique des régions, depuis quelques années, les premiers ministres du Québec nomment, pour chacune des régions administratives, un ministre responsable qui siègent déjà au Conseil des ministres.

Son rôle consiste à écouter, à tenir compte des demandes et des réclamations des maires et des différents groupes de pression de sa région. Il a également la responsabilité de transmettre aux organismes concernés et à la population les décisions prises par son gouvernement. Les ministres régionaux deviennent ainsi les oreilles du Premier ministre en région. Ces derniers ont aussi pour fonction de s'informer de l'humeur des régions pour exercer un contrôle politique plus efficace.

Dans ce contexte, les régions n'ont pas de force politique, un représentant que la population élit pour diriger la région et se faire entendre. Par ailleurs, lorsque les maires des villes de Québec et de Montréal parlent, personne ne remet en doute leur légitimité et leur pouvoir de représentation.

Gouvernement régional : élus au suffrage universel et experts régionaux

Le gouvernement pourrait être composé de trois élus au suffrage universel et son exécutif composé d'experts, nommés par le président régional, issus des différents secteurs d'activités. Mais pour que la candidature des 7 membres de l'exécutif puisse exercer leurs fonctions, le président devrait obtenir l'approbation des conférences régionales des élus pour chacune des candidatures.

Champs d'activités des régions (9)

- Administration, budget, finance

- Sécurité publique, tribunaux administratifs
- Infrastructures : transports routiers (personnes et marchandises), aéroportuaires et portuaires, hôpitaux, écoles, collèges, universités
- Développement durable, capital de risque, économie social, coopérative, logement social
- Éducation, formation et orientation de la main-d'œuvre
- Santé et services sociaux
- Culture, tourisme, loisirs
- Aménagement du territoire, agriculture, forêts, parcs
- Rayonnement international

2.3.2 Administration régionale compétente

Présentement, il existe dans les 17 régions administratives des directions régionales des ministères. Ces directions sont responsables de la mise en œuvre des programmes nationaux au niveau de chacune des régions. Elles servent aussi d'interlocuteurs administratifs des ministres régionaux, des députés des comtés de la région et des partenaires de la société civile de chacun des ministères.

Les directions régionales des ministères se regroupent, à l'occasion dans les conférences administratives régionales, lieu où les ministères peuvent mettre en commun des projets qui touchent plusieurs ministères.

C'est grâce, entre autre, aux directions régionales des ministères que les services centraux de l'État connaissent les sommes d'argent dépensées dans chacune des régions, année après année, et les difficultés d'application de chacun des programmes. Elles sont en mesure d'évaluer, sur une base historique, les sommes investies par programmes et par régions administratives. En somme, le gouvernement a toutes les informations nécessaires pour réaliser la régionalisation.

Transfert des directions régionales des ministères

Dans le nouveau contexte de la régionalisation, les directions régionales des ministères des gouvernements du Québec et du Canada seraient appelées à devenir le noyau de base de la fonction publique du gouvernement régional.

Par exemple, le gouvernement de la région de la Gaspésie aurait, dans son administration dans le domaine maritime et des pêcheries, des cadres, des professionnels et des fonctionnaires provenant du ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation du gouvernement du Québec et de Pêches et Océans Canada du gouvernement fédéral.

2.3.3 État pilote

Il est indéniable que nous avons assisté à un repli de l'État-nation face à la constitution de grands ensembles et à la mondialisation. Maintenant, il est appelé à se redéployer différemment.

La décentralisation de l'appareil d'État en faveur des régions et rapprocherait l'administration des services des citoyens et rendrait les administrateurs directement imputables aux citoyens.

Dans cette perspective, l'État du Québec deviendrait davantage un État pilote, plutôt qu'exclusivement dirigiste et contrôleur.

Le rôle de l'État du Québec serait de voir à la coordination des villes et des régions en plus d'adopter et d'appliquer des normes nationales, d'administrer de la péréquation et de défendre les intérêts du Québec auprès des instances canadiennes et internationales. Quant au gouvernement fédéral, il aurait, par rapport au Québec, tous les pouvoirs nécessaires au besoin de fonctionnement d'une véritable fédération.

2.3.4 Des régions branchées sur les pays émergents

Le nouveau rôle d'un État accompagnateur est particulièrement vrai dans le domaine des relations internationales.

Au niveau des provinces des différents pays du monde, l'État du Québec est le mieux placé pour ouvrir les portes politiques au nom des différentes régions du Québec et d'assurer la collaboration entre les centres de recherches et de transferts technologiques nationaux du Québec avec les centres provinciaux et nationaux des pays étrangers. Par exemple, le gouvernement du Québec travaille déjà avec la Province du Shandong en

Chine et, de ce fait, est le mieux placé pour faciliter une collaboration continue entre l'Institut maritime du Québec situé à Rimouski et l'Université Océanique de Chine à Qingdao, située dans la province du Shandong, par exemple.

Ce qui est possible dans le domaine maritime l'est tout autant dans le domaine du transfert des technologies vertes. Dans ce dernier cas, la collaboration continue entre les partenaires régionaux du Québec et étrangers devient une nécessité, puisqu'en matière de nouvelles technologies, il faut prévoir, dès le premier montage financier d'une nouvelle entreprise, l'accès aux marchés internationaux à l'intérieur d'un délai de six mois pour rentabiliser le projet.

2.4 Université : cœur du développement des nouvelles régions

Jacques Parizeau consacre une section à la création d'une Chambre des régions. Cette Chambre qui regrouperait des représentants régionaux élus au suffrage universel n'aurait pas seulement un rôle consultatif par rapport à l'Assemblée Nationale. Elle aurait aussi un pouvoir de véto, notamment sur les budgets des universités autres que Montréal et Québec, « en raison de l'impact grandissant de la recherche sur la croissance régionale »¹².

Dans notre optique, compte tenu que l'université est appelée à être de plus en plus le navire amiral du développement sa région, son budget relèverait désormais du gouvernement régional, incluant les régions des villes de Québec et de Montréal. De plus, elle constituerait la base de la constitution des territoires des nouvelles régions de développement du Québec.

Jacques Parizeau dresse une liste exhaustive des responsabilités qui devrait être soit régionalisée soit municipalisée.

Nous ajoutons à sa propre liste les exemples suivants : les Régies de la santé et des services sociaux, les CEGEP, les écoles techniques, les centres de transfert technologique, les Fiers et autres fonds de capital de risque relèveraient dorénavant des gouvernements régionaux. Au niveau des régions, des responsabilités devrait être décentralisés aux MRC et aux villes de chacune des régions, par exemple : les commissions scolaires, les CLD, les CLSC, les SADC, les écoles primaires et secondaires,

¹² *Idem.* p. 157

les parcs de technologiques, certains établissements dans le domaine des services sociaux comme les centres d'hébergement et de soins longue durée.

2.5 Sources de revenus des gouvernements régionaux

Avec de telles responsabilités, les gouvernements régionaux auront besoin d'un transfert massif de sources de financement des services, des équipements non seulement pour leur fonctionnement, mais également pour leur entretien, leur développement et les remboursements des emprunts sur les actifs transférés.

Ces sources de revenus transférées aux régions seraient :

- Des points d'impôt fédéral et provincial des particuliers et des entreprises;
- des transferts de % de TPS et de TVQ;
- le rétablissement de la taxe de vente;
- % des revenus d'Hydro-Québec;
- % des revenus de Loto-Québec;
- Redevances des compagnies minières;
- Les revenus des casinos;
- % des revenus de la Société des alcools
- Revenu de la péréquation

Pour réduire la péréquation au strict minimum afin que les régions puissent profiter au maximum de revenus autonomes, elles doivent regrouper un nombre suffisant de citoyens et d'entreprises.

3 Mise en application de la réforme

3.1 Créations des régions de développement

L'un des critères les plus structurants pouvant servir à identifier les régions de développement est la présence d'au moins une université. Les frontières de cette nouvelle région correspondraient à celles des régions administratives couvertes par le territoire desservi par l'université.

Par exemple :

Universités	Régions de développement	Territoire des régions administratives
Université du Québec de Chicoutimi	Saguenay	Saguenay, Lac-St-Jean
Université du Québec à Trois-Rivières	Cœur du Québec	Mauricie, Centre du Québec
Université du Québec de Rimouski	Région du Golfe St-Laurent	Gaspésie, Îles de la Madeleine, Côte Nord, Bas St-Laurent
Université du Québec de l'Outaouais	Région de l'Outaouais	Région de l'Outaouais
Université du Québec de l'Abitibi	Région de l'Abitibi	Région d'Abitibi-Témiscaminque et Nord du Québec
Université de Sherbrooke	Région de Sherbrooke	Régions de l'Estrie, partie de la Montérégie
Université de Montréal	Région de Montréal	Régions de Montréal, partie de la Montérégie, des Laurentides, Laval, Lanaudière
Université Laval	Région de Québec	Régions de la Capitale nationale et de Chaudière-Appalaches

3.2 Identification du potentiel et des forces en matière d'économie verte

Le transfert de pouvoirs du provincial et du fédéral au profit des régions en matière de R&D, de transferts technologiques, de financement d'entreprises, d'immigration, de formation de la main-d'œuvre, de relations commerciales et d'éducation, permettra aux collectivités régionales de participer à part entière à la lutte planétaire contre le changement climatique.

En regroupant les axes économiques des régions administratives identifiées dans les ententes ACCORD, les partenaires régionaux pourraient y greffer un portrait des axes en émergence de l'économie verte pour chacune des régions de développement. À titre d'exemples :

Abitibi : les technologies environnementales liées à l'extraction des métaux.

Gaspésie : les pêcheries, les technologies agroenvironnementales, maritimes et la production d'électricité éolienne.

Saguenay : les technologies de la logistique de récupération et de valorisation des déchets industriels.

Estrie : Les technologies liées aux transports.

Région de Québec : Les technologies liées aux bâtiments verts.

Région de Montréal : Technologies avancées du matériel de transport.

3.3 Mise en place d'un nouveau modèle de gouvernement

L'un des premiers engagements du parti concernerait la composition du cabinet des ministres afin d'y introduire la réalité régionale dans le processus décisionnel menant à la régionalisation et la compétence.

Par exemple, le premier ministre pourrait nommer douze ministres sectoriels reconnus pour leurs compétences et de dix ministres régionaux.

Nouveaux ministères sectoriels	Ministères
Développement durable	Développement économique, de l'innovation de l'exportation, Environnement, économie sociale, coopératives
Développement social	Services sociaux, prévention,

Aménagement du territoire	Agriculture, Pêcheries, Alimentation,
Développement des ressources humaines	Éducation, Travail, Emploi, Solidarité sociale, Famille, Aînés
Développement de la qualité de vie	Culture, Immigration, Loisir, Sport Communautés culturelles, Tourisme, Condition féminine
Régionalisation	Transports, Communication, Affaires municipales, les régions, Logement social, Occupation du territoire, Ressources naturelles, Faune, Services gouvernementaux
Justice, Sécurité publique	
Conseil exécutif	Conseil exécutif, Affaires intergouvernementales, relations internationales,
Finances	Finances
Le premier ministre nomme des ministres régionaux pour assurer la mise en place de la régionalisation.	
Région du Saguenay Région du Cœur du Québec Région du Golfe St-Laurent Région de l'Outaouais Région de l'Abitibi Région de Sherbrooke Région de la ville de Montréal Région de la ville de Québec Représentant des Premières Nations	

3.4 Activités de préparation

La régionalisation devrait se réaliser rapidement et sur une longue période. Elle sera exigeante au niveau de la préparation et de l'implication des citoyens.

Exemples d'activités de préparation :

- Identification des responsabilités à être transférées.
- Identification des sources de financement à être transférées.
- Identification des ressources humaines à être transférées.
- Identification des dettes associées aux actifs transférés de chacune des régions.
- Création dans chaque région d'une association regroupant les PME vertes.
- Mise à niveau des lois relativement le secteur coopératifs et inventaire des l'expertise des coopératives québécoises.
- Bilan des fonds d'aides aux entreprises.
- Création d'une agence coopérative formée d'experts composée des futurs retraités de l'État intéressés à la réorganisation de l'État du Québec et du Canada au Québec.
- Identification des principales forces des régions en matière de technologies vertes.
- Rencontre avec les principales villes et régions des pays émergents pour identifier les besoins en matière de technologies vertes.
- Publication des technologies vertes produites au Québec.
- Inventaires des activités de R&D et des transferts technologiques en cours.

Les pays émergents identifiés sont tous membres du G20 et, à ce titre, constituent les leaders des 77 pays émergents. Nous avons inclus la France dans le groupe en raison de son influence dans les pays de la francophonie.

Villes et provinces des pays émergents *	Pays
Province du Shandong, villes de Shanghai, Qingdao et de Xi'an	Chine

	Inde
	Brésil
Mexico	Mexique
Buenos Aires	Argentine
	Afrique du Sud
Paris, Sénégal	Pays de la francophonie
	Indonésie
	Turquie

* Ce tableau est à titre indicatif. Il s'agirait de faire l'inventaire des ententes diverses et actives que des villes et régions administratives du Québec afin de pouvoir identifier les villes et régions des pays en émergence qui seraient invitées. Si un première conférence aurait lieu au Québec, la seconde aurait lieu à Jinan, capitale de la province du Shandong, province avec laquelle le Québec a un lien privilégié.

3.5 Agenda gouvernemental

- a. Publication d'un livre vert exposant les bases du projet de loi.
- b. Consultation en assemblée publique des partenaires régionaux lors des tournées régionales du conseil des ministres.
- c. Publication d'un livre blanc à la suite des consultations
- d. Tenue de deux référendums tenus simultanément : l'un portant sur la réorganisation du Québec en région et l'autre, permettant à la population de chacune des huit régions de manifester son accord ou son désaccord à se donner un gouvernement régional.
- e. Mise en application de la réforme en collaboration avec le gouvernement fédéral.

3.6 Élection des gouvernements régionaux (à venir)

Conclusion

La réorganisation du Québec en régions de développement permettrait au Québec de devenir, à l'heure des pays émergents, un des **Pôle de l'économie verte** en Occident et la Ville de Québec, devenir une capitale pertinente d'un pays pertinent.

Québec, 28 mai 2010

Pierre Racicot

469 Fraser,
Ville de Québec, G1S 1R3
pierre_racicot@hotmail.com
www.racicot.org
418 683 0200

- 2006 : Fondation de l'entreprise *Ligne directe Québec-Chine*.
- 2002-2005 : Attaché politique du vice-président de l'exécutif de la Ville de Québec responsable du développement économique et de l'habitation.
- 2001 : Conseiller spécial à l'organisation du Forum économique Québec-Xi'an-Changchun tenu à Québec.
- 1999 : Organise en collaboration avec le Ministère des relations internationales du gouvernement du Québec la première mission des partenaires de la région de Québec en Chine.
- 1999 : Publication : *Développement et régionalisation au Québec ; Le temps du repli de l'État-nation*, édition Harmattan, Paris, 213 p.
- 1997 : Thèse de doctorat, *Pour un nouveau modèle de développement : le développementisme. Conceptualisation et validation*, présenté à la Faculté des études supérieures, École de service social de l'Université Laval, Québec.
- 1995 : Crée le Groupe pour le rayonnement international de la région de Québec en suivi de l'étude réalisée par le Secrétariat aux affaires régionales : *La région de Québec. Les activités internationales : une nécessité*, Gouvernement du Québec, Ministère du Conseil exécutif, en collaboration avec l'ÉNAP, 1993, 152 p.
- 1995-1997 : Administrateur au Fonds d'aides aux entreprises de la région de Québec.
- 1988-2001 : Directeur-général du Conseil régional de concertation et développement de la région de Québec.
- 1987 : Rédacteur de : *Libre-échange Canada- États-Unis. Outils pour une décision*, Fédération Nationale des associations de consommateurs du Québec.
- Candidat lors des élections municipales de 1977 et de 1981 à la mairie de Québec pour le Rassemblement populaire de Québec contre le maire Jean Pelletier.
- 1975-1987 : Coordonnateur de l'Association coopérative d'économie familiale de Québec.
- 1975-1997 : Membre fondateur du Rassemblement Populaire de Québec (1975-1977).

- 1972 : Publication livre collectif. Robert Lionel, Racicot Pierre, *Étude des zones prioritaires de Québec, Une ville à vendre, cahier 3, La politique de rénovation urbaine, le cas québécois*, Ministère de la Santé nationale et du bien-être social, Canada, 324 p.
- 1971 : Participe à la mise sur pied du Parti Québécois pour la région de Québec.
- 1970 : Animateur d'un groupe de citoyens du Comité des citoyens de l'Aire 10 de la paroisse St-Roch à Québec pour la production du film : Aire 10.
- 1969 : Thèse de maîtrise, *Une expérience sur les changements d'attitudes collectives : le film Aire 10*, présentée au Département de Sociologie, Université Laval.
- 1968 : Participe au comité responsable d'élaborer les structures du futur Parti Québécois dans le cadre du Mouvement souveraineté-association.
- 1967 : Emploi d'été : travaille à la mise sur pied d'une coopérative d'habitation dans le quartier la Petite Bourgogne, dans le cadre de Centr'aide Montréal et des Travailleurs Étudiants Québécois.
- 1965 : Bac, ès art, certificat en Science politique, Collège Jean de Brébeuf, Montréal.
- Écoles primaires : École St-Raymond (Montréal) et Jardins de l'enfance (Rigaud).
- 1943 : Né dans la paroisse St-Henri, Montréal.
- Père : né dans la paroisse St-Henri, Montréal, propriétaire d'une station d'essence dans le quartier St-Henri, Montréal.
- Mère : née à Pointe-au-Pic, Comté de Charlevoix, ménagère.